

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 1-2

Artikel: La crise de la tannerie suisse et la sylviculture
Autor: Barbey, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-786012>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

funeste du tassement de la neige et serviront de collecteurs pour les eaux de ruissellement, dont la plus grande part sera mise au bénéfice des plantons. Cette disposition des placets ne coûte pas plus cher que n'importe quel autre système, et se rapproche le plus des petits groupes à intervalles serrés, préconisés par d'autres praticiens. De terrasse en terrasse, on peut varier les essences pour obtenir un peuplement mélangé. Dans le cas présent, les résineux de haute montagne sont mélangés avec le sorbier des oiseleurs et le bouleau. Cet essai, peut-être pas entièrement nouveau, portera-t-il de bons fruits? Les générations futures répondront. Il le mériterait par le goût et la conscience qui ont présidé au travail.

Py.

La crise de la tannerie suisse et la sylviculture.

La guerre qui sévit autour de nous provoque en Suisse des bouleversements économiques dont certaines industries pâtissent d'une façon plus ou moins intense.

La tannerie suisse est parmi ces dernières une des plus touchées, car la France et la Hongrie, qui étaient nos grands pourvoyeurs de matière tannante naturelle, ont édicté une interdiction d'exporter des écorces et dans quelques mois nos stocks de tan vont être épuisés. Aussi, les tanneurs s'émeuvent-ils et viennent-ils demander à la forêt suisse de leur venir en aide et de leur permettre de s'approvisionner en écorce de chêne et d'épicéa.

Au moment où les exploitations d'hiver sont encore en voie d'exécution dans nos taillis, il nous paraît opportun d'étudier la question et d'envisager de quelle façon nous pouvons venir en aide aux tanneurs et empêcher une crise très grave de notre commerce de cuirs; c'est d'un intérêt capital pour notre armée et notre population tout entière.

Tout d'abord avant de parler du présent et de l'avenir, il nous semble utile de rappeler dans quels rapports les forestiers et les tanneurs ont été ces dernières années.

Les faits sont bien simples à synthétiser; en effet, les progrès de l'industrie chimique ont enseigné aux corroyeurs à se passer de l'honnête écorce de chêne qui le plus souvent présentait l'inconvénient de faire du cuir trop durable exigeant une longue prépa-

ration, soit dans des bains de tan de douze à dix-huit mois, alors que les extraits chimiques livrent en un ou deux mois seulement les peaux préparées pour la cordonnerie et la bourrellerie.

D'autre part, l'emploi du „quebracho“ qui contient 70 % de tanin, alors que l'écorce de chêne en renferme 6 à 13 %, a placé cette dernière dans une sérieuse infériorité.

La crise qui sévit et qui touche surtout nos tanneurs provient du fait qu'on a voulu faire vite et bon marché en matière de préparation des peaux. On a cherché à réduire la surface des usines et à alimenter vite et en grand les vastes fabriques de cordonnerie qui sont arrivées actuellement à livrer à notre population des chaussures à l'apparence luxueuse, mais dont l'imperméabilité et la durée sont absolument insuffisantes. Cet inconvénient n'est qu'une des conséquences de la lutte économique intense et de la concurrence effrénée qui règne dans cette industrie. On veut un article luxueux qui ait des prétentions au clinquant, mais on veut qu'il soit livré bon marché!

On sait ce qu'une paire de brodequins vraiment de premier choix et qui „tienne l'eau“ doit se payer aujourd'hui. Eh bien! malgré toutes les théories des industriels du cuir, c'est uniquement le tannage lent aux écorces naturelles qui peut satisfaire ces exigences de durée et d'imperméabilité.

Nous avons eu l'occasion d'assister au Congrès forestier international de Paris en 1913 et de suivre le débat qui s'est produit, d'une part, entre les sylviculteurs qui défendaient les produits du taillis de chêne, et de l'autre, les représentants des syndicats de tanneurs qui essayaient d'expliquer l'abandon du produit forestier pour le remplacer par des succédanés plus avantageux. Nous avons exposé dans le „Journal forestier suisse“¹ les phases de cette discussion importante, qui a eu le bon effet de provoquer en France un mouvement contre ces succédanés de l'écorce de chêne et de châtaignier. Ce que les sylviculteurs et surtout les consommateurs doivent obtenir, c'est que le cuir tanné à la vieille façon classique porte une marque spéciale de garantie qui lui assure la première place dans le commerce. Malheureusement, les artisans du cuir et le public ne peuvent en général pas se rendre compte de la différence entre les deux qualités.

¹ N^o 9 (septembre) 1913, page 184.

Voilà à quoi en était la question lorsque la guerre a éclaté. Dès lors, le problème a changé d'aspect, car nos tanneurs suisses, dont quelques rares usines se servent encore uniquement de l'écorce de chêne, sont aussi ennuyés que ceux, beaucoup plus nombreux, qui tannent à l'aide de produits chimiques à effet rapide, car les uns et les autres sont dépendants de la France qui seule — si nous sommes bien informé — produit les extraits chimiques d'écorce que l'industrie suisse réclame.

Les exigences de l'intendance militaire française, qui a besoin d'une énorme quantité de chaussures et d'effets de cuir, ainsi que le manque de main-d'œuvre bûcheronne pour l'exploitation des taillis vont nous priver — sans parler de la défense d'exportation — des stocks d'écorce de chêne qui, par trains entiers, pénétraient chaque année en Suisse. Le même déficit va se faire sentir en Allemagne, pays qui importe de France, non seulement la plus grande partie de ses écorces, mais aussi des extraits tanniques, car les taillis de chêne occupent une place très peu importante dans la sylve d'Allemagne, tandis qu'en France une forte proportion des forêts de plaine sont traitées en taillis.

La main-d'œuvre étant sensiblement moins élevée dans l'Est de la France que chez nous, on est arrivé à produire en grandes quantités de l'écorce de chêne qui est livrée dans nos gares suisses au prix de fr. 7.50 à fr. 9 les 100 kilogrammes. Nous comprenons qu'il est infiniment plus simple pour nos tanneurs de conclure ainsi des marchés de plusieurs centaines de mille kilos, plutôt que de parcourir nos campagnes et d'acheter à de multiples particuliers de petites quantités sur lesquelles ils ne sont jamais sûrs de pouvoir compter d'avance.

Les 6744 ha de taillis du canton de Vaud, par exemple, seraient en mesure de produire une importante quantité d'écorce si le chêne en constituait l'essence dominante, mais ce n'est pas le cas, car les autres feuillus y occupent une place marquée; il y a donc bien peu de chances pour que les tanneries du pays puissent obtenir dans la région le stock d'écorces qui jusqu'ici leur venait surtout de France.

Mais là n'est pas l'unique raison du changement qui s'est produit au cours des dix dernières années. Nos exploitants-paysans, découragés de voir l'écorce tomber à des prix non rémunérateurs, se sont insensiblement dégoûtés de la fabrication de ce produit,

car il faut reconnaître que ce dernier, livré dans nos stations de chemins de fer au prix de fr. 7. 50 à fr. 8. 50 les 100 kg. seulement, sa vente ne présentait plus aucun intérêt.

Et puis, il faut reconnaître que l'immense inconvénient de la production de cet assortiment ligneux réside dans le fait qu'il doit être fabriqué dans un très court laps de temps, soit trois à quatre semaines au plus, précisément à un moment où les travaux des champs et de la vigne réclament eux aussi de la main-d'œuvre. Seules, quelques zones de taillis du canton peuvent trouver un avantage en retardant au mois de mai, l'exploitation des cépées de chêne pour obtenir de l'écorce qui ne se détache qu'au moment de la sève ascendante; mais la grande majorité de nos exploitants de taillis préfèrent infiniment employer leurs loisirs de quatre mois d'hiver à l'exploitation forestière, alors que leur vocation d'agriculteurs leur en laisse la liberté, plutôt que d'ajourner ce travail au printemps.

En ce qui concerne l'écorce d'épicéa dont la tannerie réclame aussi une quantité — à la vérité sensiblement inférieure à celle du chêne — le même inconvénient se reproduit; il est compliqué du fait que l'industrie exige des écorces de bois de moins de 50 ans. Ce n'est guère que dans certaines coupes de montagne qu'on pourra récolter des écorces détachées en sève et sur des tiges de faible dimension. Comme cette matière ligneuse n'est en général payée que 5 à 6 fr. les 100 kg. sur wagon, il est plus que probable que les quantités demandées par la tannerie ne pourront être livrées par nos futaies résineuses dont la plus grande partie des coupes s'exploitent en dehors de la période de sève.

Les tanneurs font de louables efforts pour engager les exploitants de taillis à retarder jusqu'au mois de mai l'abatage des cépées de chêne; dans ce but ils ont adressé à l'administration forestière une requête dont les termes laissaient à entendre qu'ils espéraient obtenir du pouvoir forestier une sorte de contrainte en vue de livrer à l'industrie du cuir un quantum que l'étranger ne peut momentanément leur fournir.

Tous ceux qui s'occupent de gestion de forêts publiques et particulières savent bien qu'en matière de fabrication d'écorce, le propriétaire ne peut faire détacher l'écorce en exploitant directement la coupe; cette dernière doit inévitablement être mise en vente sur pied entre un grand nombre d'adjudicataires qui, durant

la courte période de la sève ascendante, opèrent rapidement et en forêt cette sélection. Il résulte de nos circonstances particulières d'administration forestière que l'État ne peut intervenir en aucune façon dans cette production d'écorce. En effet, il ne peut pas plus forcer les adjudicataires à mettre de l'écorce à la disposition des tanneurs que d'ordonner des coupes extraordinaires dans les taillis de chêne, car encore une fois, la main-d'œuvre nous fait défaut, surtout si la mobilisation des troupes se prolonge et enlève encore à l'agriculture un contingent d'ouvriers ruraux.

Les tanneurs auraient dû employer le seul moyen capable de tenter les adjudicataires de coupes de taillis, c'eût été d'annoncer publiquement au plus tard au nouvel an qu'ils étaient disposés à offrir exceptionnellement ce printemps le prix de fr. 13 ou fr. 14 les 100 kg d'écorce rendus sur wagon. Ils ont allégué qu'ils ne pouvaient établir ce prix d'achat avant de savoir les conditions du marché de France qui sont fixées en général en mars seulement. Nous déplorons, dans leur propre intérêt et dans celui de l'industrie du cuir et des consommateurs, que les tanneurs n'aient pas su prendre cette décision à temps, car il est immanquable que nos exploiters-paysans laissés dans le doute se dépêcheront d'exploiter intégralement en morte saison leurs coupes pour les réduire en bois de feu, sans se donner la peine de faire la sélection des cépées capables de livrer au mois de mai de l'écorce. Sachant d'avance que cette matière serait acquise à un prix ferme, vraiment rémunérateur, ils n'auraient pas hésité à ajourner l'exploitation jusqu'à l'époque de la sève ascendante et satisfaction eût ainsi été donnée aux principaux intéressés.

Le résultat de cette fausse manœuvre est malheureux, car nos industriels du cuir s'en prendront fatalement aux pouvoirs forestiers, alors que dans les circonstances particulières que nous subissons cette année dans ce domaine, il eût fallu agir avec décision dès le début de la période d'exploitation forestière et articuler un prix tentant pour les exploiters d'écorce, en d'autres termes, ne pas lésiner.

Finalement et comme conclusion, nous voudrions encore faire ressortir brièvement quelle doit être l'attitude de notre administration forestière en présence des désirs de l'industrie de la tannerie.

Sans vouloir, en aucune façon, méconnaître ce que la demande exceptionnelle des corroyeurs aura de favorable sur les ventes de

nos coupes de taillis de chêne, il ne faut pas que le sylviculteur se laisse hypnotiser par ce bénéfice inusité qui pourrait engager certaines administrations à considérer le taillis comme une forme idéale de notre forêt. Ne nous faisons pas d'illusions à cet égard et soyons bien persuadés que, sitôt que la paix sera signée et que l'existence économique aura repris son assiette chez nos voisins de l'ouest, des marchés d'écorce importants seront conclus à nouveau avec les marchands en gros de France et de Hongrie, et que nos tanneurs ne montreront plus le même intérêt pour la production de l'écorce indigène qui ne peut leur être livrée à des conditions aussi avantageuses que celle qui nous vient de l'étranger.

Par conséquent, gardons-nous de bouleverser nos plans d'aménagement de conversion, là où il a été reconnu que le taillis pouvait être avantageusement transformé en futaie d'essences et d'âges mélangés. Rappelons-nous que la recherche de l'écorce entraîne inévitablement à la production exagérée du bois de feu au détriment de celle de la grume dont notre pays demande une quantité toujours plus grande et que notre forêt suisse ne peut encore livrer en quantité suffisante. Or, on sait combien depuis l'extension des chauffages centraux et le développement de la cuisson au charbon, au gaz et au pétrole nos consommateurs des grandes et petites villes réclament toujours moins de bois de feu, sans parler des laiteries et des boulangeries chauffées au combustible minéral.

Que la crise momentanée de la tannerie suisse soit regrettable, nous en convenons, mais ses circonstances passagères ne peuvent pas modifier le plan d'exploitation ainsi que le but cultural qu'ont adoptés les sylviculteurs de notre pays.

Montcherand (Vaud), février 1915.

A. Barbey.

VARIÉTÉS.

La rocaille de Chillon.

Un cas intéressant d'acclimatation.

Nombreux sont, en tous pays, les gens qui ont visité le château de Chillon. L'étranger qui parcourt les rives enchanteresses du Léman ne saurait s'abstenir d'aller admirer le fameux donjon des ducs de Savoie, illustré par Bonivard et par Byron. Le flot de ces visiteurs devient d'autant plus abondant qu'une artistique restauration, commencée voilà plus de vingt ans, rend ces murs féodaux toujours plus intéressants.

Que serait le château sans son bleu lac? S'est-on jamais demandé